



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/01/2023

N°2023-01-03

L'an deux mille vingt trois, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de Réunion sous la présidence de Monsieur Serge DERORY.

**Etaient présents :**

M. DERORY Serge, Mme PONCET Valérie, Mme SENDRA Valérie, Mme LECLoux Aurélie, M. CARTERON Philippe, Mme LEROY Nadine, M. CHAUVE Jean-Paul, Mme FERON Florence, M. CHEMINAL Carl, M. THINARD Franck

**NOMBRE DE  
MEMBRES**

En exercice : 14

Présents : 10

Absents : 04

Nombre de suffrages  
exprimés :

Pour : 11

Contre : 0

**Procuration(s) :** M. DUBOST Pierre

**Etai(ent) absent(s) :**

**Etai(ent) excusé(s) :** M. ESSERTEL Cédric, M. FORGE Joffrey, Mme BEAL Marie-Line, M. Pierre DUBOST

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Valérie PONCET

**Date de convocation**  
10/01/2023

**REFERENT PLUI**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'élaboration du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été validée lors du Conseil Communautaire du 13 Décembre 2022.

Monsieur le Maire précise que suite à la délibération n°44 prise par Loire Forez Agglomération définissant les modalités de collaboration entre la communauté d'agglomération et ses communes membres, il est demandé de désigner deux élus référents.

Monsieur le Maire souligne que les référents communaux garantiront la bonne circulation de l'information entre la commune et Loire Forez Agglomération et participeront à la réflexion générale.

Après concertation, le Conseil Municipal approuvent que Monsieur le Maire et Monsieur Jean-Paul CHAUVE, élu, soient les référents du PLUI.

La Secrétaire de Séance  
Valérie PONCET

Fait à Bussy-Albieux,  
Le 17 Janvier 2023

Le Maire,  
Serge DERORY



Affichage fait le.....24 JAN. 2023..... numériquement